



SDU-13 FSU

Juin/Juillet 2010

du Conseil Général des Bouches du Rhône

Bureau A 2044

Tél : 04.91.21.19.60. Fax 04.91.21.19.69.

Mel : sdu13@cg13.fr—Blog : <http://sducg13.hautetfort.com/>

Spécial D.G.A.S

SOMMAIRE

Page 1 :

- **Édito.**

Page 2 :

- **La valse des préavis.**
- **Les perles du DGA.**
- **Visionnaires mais pas fous.**

Page 3 :

- **Petit point théorique pour avoir l'air intelligent.**
- **Les oubliés des territoires.**

Page 4 :

- **Organisation ou plutôt désorganisation.**
- **Dernières nouvelles du front.**

Supplément tract pour la manifestation des 28 et 29 juin au palais du Pharo pour les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance.

Dialogue de sourds !

Noël avant l'heure : En octobre, le Président a livré une « sacrée réorg » dans nos petits souliers !

Dès la nouvelle année, la résistance s'est organisée. Et au mois de mai (fait ce qu'il te plaît !), elle s'est accélérée, les effets néfastes commençant à s'amplifier : moins de personnels et plus de tâches !

Oui, les agents sont des professionnels qui tiennent à leur métier et qui ont le sens du service public.

Non, les personnels ne sont pas fatigués mais décidés. Ils continueront à lutter pour le respect des usagers, de leur métier et leurs missions.

Les personnels revendiquent :

- Des moyens pour l'exercice des missions obligatoires de service public centrées sur l'intérêt et la protection de l'enfant comme sur l'accueil et la protection de l'adulte vulnérable ;
- Des conditions de travail décentes respectant leur santé physique et psychique ;
- Des effectifs renforcés et pérennes.

Il appartient désormais à la collectivité de prendre en considération ces revendications afin de permettre un service public de l'action sociale de qualité au service de tous les usagers.



Le bureau syndical

LA VALSE DES PRÉAVIS

Lundi 7 juin 2010, ce matin là, dès 8h30 à la DGAS, les préavis de grève se sont enchaînés : Le Nautille, Les Flamants, Aubagne, Arles, Gardanne... comme quelques jours auparavant, La Viste et Le Littoral. Avec beaucoup de professionnalisme, les personnels présents ont fait connaître la réalité de leur travail au quotidien, la singularité de leur MDS et de leur hiérarchie.

Avec conviction, les agents ont défendu leur vision du travail social, leur déontologie et expliqué les motifs de leur refus d'assurer les tâches redéployées dans le cadre de la réorganisation sans renfort de personnel et sans formation adéquate.

Face à des agents déterminés mais ouverts à la discussion, nous avons un DRH « quasi-mutique » et un DGA très habile en communication...

Aux questions précises de remplacement des postes vacants, le DGA n'a eu de cesse de mettre en avant une gestion comptable et globale des effectifs valorisant le volontariat et dévalorisant nos métiers : l'éducateur spécialisé va tenir des permanences sociales, les rédacteurs peuvent remplacer les assistantes sociales absentes, tous les adjoints sont interchangeables !

On nage en pleine confusion !!!!



Les perles du DGA

« Il serait temps de vous mettre au travail ».

« Vous êtes soumis au mot d'ordre syndical »

« Il faut organiser la réorganisation ».

« Le listage des tâches permet de dégager des poches de productivité »

« Les temps partiels sont une douleur ».

« Ce sont mes impôts qui payent vos salaires ».

VISIONNAIRES MAIS PAS FOUS !!!

Tout ce que l'on craignait et que l'on a dénoncé avant le CTP...

Projet de réorganisation

- logique d'économie,
- externalisation de la mise en œuvre des missions,
- remise en cause de la proximité des services publics,
- directeurs de territoires : renforcement de la hiérarchie au lieu de la transversalité et du travail en équipe.

.... Est en train d'arriver à la vitesse grand V... Non, on n'avait pas exagéré !

1°) Sur certaines MDS, la hiérarchie dictatoriale a remplacé la hiérarchie partagée...

2°) La cooptation des équipes de direction a été imposée au détriment de personnes déjà en place et ayant une bonne connaissance des territoires.

3°) Les locaux sur certaines MDS ont été réquisitionnés d'autorité pour le confort des chefs au détriment de celui des équipes!!!!

4°) Des postes d'encadrement sont occupés par des catégories B alors que des CSE n'ont pas de poste.

5°) Les tâches sont redéployées sur les MDS sans renfort de personnel.

6°) La fusion des MDS d'Aix et d'Arles se met en place sans locaux adaptés et suffisants.

7°) Tous les postes vacants ne sont pas remplacés parce que la direction cherche et attend des opportunités de redéploiement.

Mais de quel(s) esprit(s) rigidifié(s) sortent un tel délire et de telles dérives ?



PETIT POINT THÉORIQUE POUR AVOIR L'AIR INTELLIGENT



La structure proposée par notre institution dans le cadre de la réorganisation de la DGAS pourrait faire penser à une structure « *Staff & Line* » (en voici un joli mot).

Quésako Stafenline???? C'est « *un mi-chemin entre le modèle hiérarchique de Fayol et le modèle fonctionnel de Taylor* ».... Nous voilà bien avancés !!!!!!!

En résumé, cela consiste en « *une unicité de commandement ajoutée à un état major aidant le supérieur hiérarchique à prendre les décisions stratégiques* ». Sur le papier, ça fait bien.... Quoiqu'un peu militaire....

Dans la réalité du quotidien des agents, c'est bien une structure hiérarchique de Fayol qui est mise en place : un seul chef qui donne les ordres et à qui le subordonné rend des comptes (là pour le coup c'est vraiment comme à l'armée !). Toujours d'après les théoriciens des structures organisationnelles, le principal avantage de ce type de structure est de « *faciliter le maintien de la discipline* » ; les inconvénients en étant, entre autres, la rigidité et l'entrave à l'esprit d'initiative.

Pourtant, Taylor, dès 1895, les avait prévenus : il est impossible qu'un chef possède toutes et toujours les connaissances nécessaires ; donc un subalterne ne doit pas avoir un seul chef mais plusieurs.

Il n'y a pas que du bon dans la théorie de Taylor, Charlie Chaplin nous l'a bien montré, mais force est de reconnaître que le modèle de Fayol est loin d'être parfait !

Ceci étant, Taylor avait quand même eu la bonne idée d'ajouter que le rôle de l'encadrement consistait à *indiquer aux employés la meilleure manière de réaliser une tâche et à leur fournir les outils et formations appropriés*.

Formation, formation.... J'ai déjà entendu ça quelque part.... Est-ce parce que ça rime avec adoption???

Maintenant, je me demande : Faut-il vivre avec son temps ou dans Les Temps Modernes ? J'hésite... Et si je répondais ni l'un ni l'autre ?

De toute façon, peut-on s'autoriser à se poser la question puisque comme le disent si bien « *nos amis en uniforme* » : **Réfléchir c'est commencer à désobéir.**

LES OUBLIÉS DES TERRITOIRES

Au delà de toutes les difficultés rencontrées par les agents des MDS, certains nous semblent à ce jour, peut-être, encore plus mal lotis : les personnels des MDS de Proximité.

Tels des chiens abandonnés au bord de l'autoroute au début du mois d'août, ils se retrouvent seuls pour lécher leurs blessures.

Ils n'ont plus ni référent technique, ni possibilité de prise de décision sur place. L'éloignement du « *siège* » impliquera forcément de nombreux trajets que ce soit pour assister aux réunions, pour rencontrer leur supérieur hiérarchique ou même pour « *mendier* » une signature.

Est-il utile de rappeler que tous ces déplacements seront non seulement chronophages mais en plus impliqueront forcément un coût conséquent pour notre institution ? Ainsi, avec un budget Frais de Déplacements propre à chaque MDS de Territoire, nous pouvons augurer que dès le 3ème trimestre, les agents en seront de leur poche.

Le Conseil Général 13, « *Chef de File dans le domaines de la Protection de l'Enfance* », remplit-il sa mission de service public quand il éloigne les Équipes Enfance des familles dont elles ont le suivi ?

La transversalité tellement revendiquée par notre DGA, reste-t-elle possible à 26 km de distance ?

En désertant les communes, quel interlocuteur de proximité devenons-nous pour nos partenaires ?

Certains détiennent peut-être les clefs du mystère... ou alors, ne se sont même pas posé la question...

Vous remarquerez que nous n'avons pas eu le mauvais esprit d'aller jusqu'à interroger ici la possibilité et la pertinence de la construction d'un « *projet de territoire* » quand ce territoire comprend 38 communes... Ce n'est pourtant pas l'envie qui nous en a manqué !





ORGANISATION OU PLUTÔT DÉSORGANISATION

Bref historique

Mesure du dispositif de Protection de l'Enfance, l'adoption se développe surtout dans les années 90. Les enquêtes d'agrément sont alors effectuées sur les circonscriptions par les équipes ASE. Le retard provoquera le recrutement de quatre équipes de renfort 5 ans plus tard.

Par la suite, tout le travail bascule sur ces quatre équipes spécialisées (deux sur Marseille et deux sur le département). En 2002, une 5ème équipe est recrutée du fait du retard toujours présent.

La Maison de l'Adoption

C'est la première structure de ce type à ouvrir en France. A ce jour, plusieurs ont été créées (Lille, Paris, Nantes) toutes dans des lieux bien identifiés en dehors des services.

Ayant traversé les années, le retard dans les évaluations est toujours présent.

Cinq équipes spécialisées sur tout le département... un luxe ? Loin de là, quand on sait que parallèlement l'accompagnement des adoptants est devenu une mission de plus en plus sensible et n'a fait que s'amplifier au travers des réformes successives (une prochaine se préparant), le dispositif se complexifiant de plus en plus.

Alors que les équipes des MDS, qui comprennent la difficulté de cette mission et les responsabilités que cela implique, crient Au Secours face à la multiplication des tâches, voilà le petit bataillon des volantes appelé à la rescousse.

Pour nous, il s'agit d'un détournement de leur mission première (le remplacement des congés maternité) et d'une re-spécialisation « *au rabais* » pour contrer le positionnement des personnels soutenu par leurs organisations syndicales

On « abandonne » ce qui fonctionnait, même si pas parfait, pour un dysfonctionnement total.

Quant à la Maison de l'Adoption, rentable lieu ressource bien identifié par les usagers, reconnu par les associations, elle s'est évaporée à tous les niveaux (accents, certification de l'accueil...), sauf peut-être sur les plaquettes vitrines.



DERNIÈRES NOUVELLES DU FRONT

Au moment où nous écrivons,

- 23 MDS maintiennent le blocage de la prise en charge des enquêtes adoption, et refusent d'effectuer le suivi des enfants adoptés.
- 13 MDS ont déposé des préavis de grève et ont été reçus par l'administration. N'ayant pas obtenu de réponse satisfaisante à leurs revendications ni d'ouverture de négociation sur les moyens et les effectifs, la majorité a fait grève.
- Suite à l'AG du 15 juin, un préavis de grève reconductible a été déposé pour le 22 juin après midi.
- Le personnel de la MDS de Gardanne est venu à cette AG très motivé avec les tentes et les duvets prêts à dormir dans l'Atrium.

A 19h le Directeur de Cabinet a reçu une délégation de personnels. Le Président s'est engagé à revoir les effectifs de chaque MDS. C'est une petite brèche dans le refus de la collectivité de nous entendre. Les agents maintiennent le blocage et seront en grève le 22 Juin. On n'est pas fatigués mais déterminés à gagner !

Fiche contact

Je désire :

rencontrer un représentant du SDU-13 FSU

adhérer au SDU-13 FSU

avoir des informations sur mes droits

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....

.....

Tel:

A renvoyer au :

SDU-13 FSU

Bureau A 2044

Hôtel du Département 13256 Marseille cedex 20

Tél : 04.91.21.19.61 Fax : 04.91.21.19.69





La Protection de l'Enfance en danger !

Les 28 et 29 juin se dérouleront à Marseille, au Palais du Pharo, les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance.

Le Lundi 28 juin, la FSU du CG 13 se joint à la CGT et appelle les personnels du CG 13 à participer au rassemblement à 10h sur le Vieux Port pour exiger :

- ◆ **Le respect de la protection et des droits des enfants.**
- ◆ **La mise en œuvre d'une politique sociale, nationale et départementale, qui fasse de la Protection de l'Enfance, mission obligatoire et fondatrice de l'action médico-sociale des Conseils Généraux, la priorité.**

Nous dénonçons :

- ◆ **La responsabilité du Conseil Général 13 dans l'insuffisance des moyens pour accompagner dignement les enfants et leur famille.**
- ◆ **La remise en cause des principes fondateurs de l'ordonnance de 1945, dans le cadre du projet du Code de Justice Pénale des mineurs : la prééminence du répressif sur l'éducatif, l'indifférenciation des peines entre majeurs et mineurs, la disparition des juridictions pour les enfants.**

Nous revendiquons :

- ◆ **Des services d'Aide Sociale à l'Enfance de qualité, respectueux des droits de l'enfant et de sa famille.**
- ◆ **Les moyens indispensables à l'exercice des missions obligatoires de service public centrés sur l'intérêt et la protection de l'enfant.**

De plus, pour le CG 13 nous demandons :

- ◆ **Le recrutement immédiat de titulaires sur tous les postes vacants.**
- ◆ **La création de postes pour appliquer la loi de 2007.**
- ◆ **De vraies équipes d'AED sur chaque territoire.**
- ◆ **L'arrêt de toute expérimentation en matière d'adoption ou d'IP.**